

Dernière mise à jour le 23 juillet 2024

Régimes des retraites : le rapport du COR annonce un déficit

Selon le rapport 2024 du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) que nous avons consulté (document de 232 pages), il semble « qu'aucun retour à l'équilibre du financement des retraites » ne se profile. Notre actualité vous explique.

Sommaire

- Le COR : rappels
- Rapport 2024
- Synthèse du rapport
- Des ressources qui baissent plus vite que les dépenses
- Une augmentation de la pension moyenne
- Une diminution du niveau de vie des retraités
- Références

Le COR : rappels

Organisme placé auprès du Premier ministre, et créé en 2000 :

- Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) produit des rapports sur la soutenabilité financière du système de retraite, à court et moyen terme.

Rapport 2024

Synthèse du rapport

Un environnement particulièrement incertain

La synthèse du rapport proposé par le COR nous indique tout d'abord que :

- Ce nouveau rapport annuel s'inscrit dans un environnement particulièrement incertain concernant les perspectives économiques et démographiques ;
- Ces incertitudes sont de nature à la fois conjoncturelle et plus structurelle, autour de variables clés comme la productivité, la démographie, l'emploi, les salaires et les prix, déterminantes pour les ressources et les dépenses et par-là même les équilibres financiers du système de retraite.

Une élaboration difficile de projections économiques et financières

- Au-delà de la variabilité de court terme, en lien étroit avec l'instabilité de la situation internationale, des phénomènes comme le ralentissement de la productivité, les effets du réchauffement climatique et des politiques de transition, les progrès attendus de l'intelligence artificielle, ou bien encore la baisse de la natalité rendent plus difficiles l'élaboration des projections économiques et financières à moyen-long terme permettant d'éclairer la viabilité financière de notre système de retraite.

Seul scénario de référence

- Dans ce contexte, et afin de faciliter l'appropriation des résultats par le plus grand nombre, il a été décidé d'assumer le choix d'une présentation des résultats des projections financières du système de retraite sur un seul scénario de référence, comme cela était le cas dans les premiers rapports du COR de 2001, 2006 et 2007.
- Dans ce scénario, le solde du système de retraite, excédentaire en 2023 (+ 0,1 % du PIB), serait de nouveau **en déficit dès 2024** (-0,2 % du PIB) sous l'effet, comptablement, des revalorisations des pensions, notamment celle du 1er novembre 2023 à l'Agirc-Arrco (4,9 %) et celle du 1^{er} janvier 2024 pour les régimes de base (+5,3 %) ;
- Il resterait déficitaire sur l'ensemble de la période de projection et le besoin de financement représenterait 0,8 % du PIB en 2070. Même si les dépenses reculent (13,4 % du PIB en 2023, 13,2 % en 2070), les ressources diminuent plus encore (13,6 % du PIB en 2023, 12,4 % en 2070).

Des ressources qui baissent plus vite que les dépenses

Information importante que nous dévoile le COR, au sein de son rapport :

- Si les **dépenses reculent** sur longue période (13,4% du PIB en 2023, 13,2 % en 2070) ;
- Les **ressources diminuent plus encore** (13,6 % du PIB en 2023, 12,4 % en 2070).

Les **dépenses par rapport au PIB** constituent un indicateur "**déterminant**" pour évaluer la "**soutenabilité financière du système**".

Une légère diminution des dépenses à l'horizon 2070

- Le rapport prévoit une légère diminution des dépenses à l'horizon 2070, en dépit du **vieillesse démographique** ;
- Ses effets seraient atténués par un **âge de départ** qui passerait de 62,6 ans en 2021 à 64,5 ans à partir des années 2040.

Une augmentation de la pension moyenne

Le COR nous indique, au sein du rapport, que :

- La pension moyenne augmenterait en euros constants, mais **moins que les revenus d'activité moyens**.
- Cette diminution relative, et non absolue, de la pension moyenne est le second effet après le recul de l'âge de départ à la retraite qui contribue à réduire la part des dépenses dans le PIB.
- Le décrochage de la pension moyenne par rapport au revenu moyen (qui bénéficie des gains de productivité en sus de l'inflation) est lié à l'indexation sur les seuls prix des droits acquis et des pensions liquidées au régime général, aux mesures visant à diminuer le rendement du régime Agirc-Arrco et à l'évolution contenue du point d'indice pour les régimes de la fonction publique.

Les taux de remplacement des salariés du secteur privé, comme ceux des fonctionnaires, seraient ainsi en baisse au fil des générations.

Une diminution du niveau de vie des retraités

Selon le COR, le niveau de vie des retraités **augmenterait moins que celui des actifs**.

Rapporté à celui de l'ensemble de la population, le niveau de vie des retraités serait de 83 % en 2070 contre 98,7 % en 2021.

Cette diminution relative peut être toutefois atténuée par une modification du comportement des assurés qui réagiraient, pour ceux qui le peuvent, au nouveau contexte :

- Soit par un effort accru d'épargne pendant la vie active ;
- Soit par un report volontaire de l'âge de départ à la retraite.

Références

Rapport annuel du COR – Juin 2024